

## Consultations publique du 11 octobre 2024 relative au prochain tarif d'utilisation des réseaux publics de transport d'électricité (TURPE 7 BT, HTA & HTB)

### Contribution du GIMELEC

*Le GIMELEC fédère les entreprises de la filière électronique française. Nos adhérents conçoivent, fabriquent et déploient les solutions d'électrification, d'automatisation et de digitalisation pour l'industrie, les bâtiments, la mobilité, les infrastructures énergétiques et numériques. En tant qu'offreuses de nombreuses solutions constitutives du réseau électrique, les adhérents du GIMELEC sont donc particulièrement concernés par les consultations relatives à la prochaine période du Tarif D'Utilisation des Réseaux Publics d'Electricité.*

#### **L'angle mort de la régulation : le soutien à l'industrie des réseaux électriques**

En guise de propos liminaire, le GIMELEC souhaite rappeler à quel point L'invisibilisation de cet enjeu fait peser un risque conséquent sur notre capacité à tenir les objectifs d'électrification au-delà du simple de débat relatif à la souveraineté.

Avec le nucléaire, les Réseaux Electriques sont l'un des secteurs de la Transition Energétique à présenter un tissu industriel historique en France et mondialement reconnu pour sa qualité (usines de fabrication de transformateurs, relais, disjoncteurs, automates, matériels de ligne, boîtiers, postes béton, câbles, outillages de sécurité, connectique...). Il est important de noter que la demande en matériel de réseaux électriques est partout en forte augmentation. Le Grid Action Plan de la Commission Européenne estime que les investissements dans les réseaux électriques doivent atteindre au moins 584 milliards d'euros dans les 10 prochaines années, avec une part substantielle dans les réseaux de distribution. Plus de 40% des réseaux électriques en Europe sont vieillissants et doivent être renouvelés, en plus des efforts de raccordements des ENR et des nouveaux usages.

En France, les investissements cumulés de RTE et ENEDIS d'ici 2040 devraient dépasser les 200 milliards d'euros, financés par le Tarif d'Usage des Réseaux Publics d'Electricité (TURPE). Sur ce montant, 25 à 30% de ce montant est constitué des matériels électriques dont les fabricants sont aujourd'hui très majoritairement français et européens.

Une nécessaire stratégie industrielle française doit être consolidée pour maximiser les retombées économiques et en emploi au niveau du pays, mais également sécuriser l'accès aux ressources humaines, industrielles, financières et minières indispensables au renforcement croissant de nos infrastructures électriques.

L'absence de notion de politique industrielle dans les consultations relatives au prochain TURPE est somme toute logique : ce sujet ne rentre pas dans les prérogatives de la Commission de Régulation de l'Energie. Mais ne pas l'évoquer peut avoir des conséquences : trop souvent le GIMELEC a constaté ces vingt dernières années que l'industrie française, en particulier celles des réseaux électriques, était la variable d'ajustement d'une équation économique faite d'une part des exigences de l'Etat actionnaire et d'autre part de la volonté politique de contenir au plus bas le prix de l'électricité, aboutissant à la situation

de marchés à marge quasi nulle et par conséquent à une tendance à la désindustrialisation et donc à un risque de perte de souveraineté dans un secteur pourtant stratégique.

En gardant ce constat en tête, les adhérents du GIMELEC s'inquiètent de voir la déconnection croissante entre les objectifs de déploiements de CAPEX d'Enedis et RTE et les moyens dont ils disposent, reflétés en partie par les OPEX. Les gains de compétitivité possibles dans ces organisations ne nous semblent pas en rapport avec l'augmentation des ressources nécessaires pour implémenter le volume de projets en préparation. Ces difficultés de ressources et d'expertises sont en effet déjà visibles opérationnellement, laissant envisager des difficultés croissantes dans les années à venir.

Pour le GIMELEC, des pistes sont à étudier pour réduire certains OPEX, comme le lissage des travaux d'installation et de maintenance. Mais dans l'ensemble, les coupes dans les OPEX font plutôt craindre un arrêt des travaux de maintenance sur la HTB par manque de ressources.

#### **4 ans, une perspective trop courte pour déclencher l'investissement dans l'outil productif des équipementiers**

Le modèle du TURPE avec une fixation de tarif sur 4 ans limite la visibilité au-delà de 2028, freinant la confiance des investisseurs dans les engagements des opérateurs, notamment pour RTE dont les projets s'inscrivent souvent sur un temps plus long.

Le décalage entre la date d'investissement et le date de rémunération des CAPEX semble pour ces grands projets de nature à perturber leur financement et donc d'affaiblir la capacité de RTE à garantir son approvisionnement dans les meilleures conditions. L'annonce d'un alignement de ces dates dans le modèle du TURPE, 7 et suivants, serait de nature à réduire les risques et donc le coût final de ces infrastructures. Pour les industriels fournisseurs de RTE, la confiance dans le modèle de financement des investissements, notamment pour les projets offshore, est essentielle afin que RTE obtienne de ses fournisseurs des offres compétitives et en volumes suffisants.

La visibilité pour des grands programmes d'infrastructures doit être de 10 ans au minimum. En complément du TURPE, la CRE et le gouvernement pourraient s'engager plus explicitement sur les trajectoires du SDDR de RTE et construire le même exercice d'engagement avec ENEDIS sur la base d'un plan de développement réseau décennal du réseau de distribution (comme le prévoit l'Article 32 de la directive européenne 2019/944 sur le marché intérieur de l'électricité, composante du « Clean Energy Package », transposé en droit français par l'ordonnance du 3 mars 2021 créant un nouvel article L322-11 au code de l'énergie.).

#### **La flexibilité, une priorité nouvelle et supplémentaire du système électrique**

Le GIMELEC salue l'importance accordée à la flexibilité dans les consultations relatives au TURPE 7 et appuie les propositions de la CRE.

Le GIMELEC travaille en effet depuis depuis près de 15 ans pour un passage de la théorie à la pratique en matière de flexibilité, et désormais à sa massification :

- Coopération avec les pouvoirs public lors de la crise énergétique de 2022 pour la mise en œuvre de l'obligation faites aux groupes électrogènes de plus de 1 MWe de formuler une offre sur le

mécanisme d'ajustement. Ces travaux sont complétés actuellement par l'étude du « merit order »

CO2 des moyens de pointe comparés à la performance du parc installé de groupes électrogènes ;

- Création de la méthodologie GOFLEX permettant à tout gestionnaire de bâtiment d'évaluer simplement le potentiel de flexibilité de ce dernier<sup>1</sup>;
- Mise à disposition de ladite méthodologie et de la marque associée au groupement RTE & la FNCCR aboutissant à la création de la plateforme « GOFLEX ». Ce « *bon coin de la Flex* » permet aux gestionnaires de bâtiment de poster leur profil GOFLEX et d'être contactés par un ou plusieurs agrégateurs à la recherche de flexibilité. L'outil permet d'accélérer et faciliter le déploiement de la flexibilité<sup>2</sup> ;
- Contribution au lancement du baromètre des flexibilités de la consommation électrique<sup>3</sup> publié en coopération avec RTE, ENEDIS, Think Smartgrids et IGNES,
- Contribution au lancement de « Flex Ready », marque collective permettant d'identifier les solutions de pilotage capables d'optimiser la consommation d'énergie des bâtiments tertiaires, en lien avec le système électrique<sup>4</sup> ;
- Publication du livre blanc « *Contribution des data centers français à la flexibilité du système électrique* »<sup>5</sup>. En effet, conséquence logique de l'explosion des usages du numérique, le parc de data centers est en forte croissance, et ce secteur est devenu une industrie électro-intensive. Cependant, le data center a une chance peu commune : celle d'avoir à sa disposition de nombreux leviers technologiques susceptibles de créer de la flexibilité.

L'ensemble de ses actions concerne à la fois le monde de la HTA et celui de la BT : le développement de la flexibilité concerne l'ensemble des niveaux de tension du système électrique. Autrement dit, le GIMELEC appelle la CRE à ne pas considérer exclusivement les clients < 36 kVA mais à considérer également les catégories supérieures, jusqu'à 250 kVA, dès l'entrée en vigueur du TURPE 7.

Le GIMELEC soutient par ailleurs :

- L'ajout d'heures creuses « solaires » à celles du creux de consommation et non en substitution : plusieurs usages pourraient en bénéficier (recharge des véhicules électriques, préchauffage de locaux, data centers) ;
- De la même manière et pour les mêmes raisons, l'augmentation du volume d'heures creuses le week-end y compris pour les consommateurs raccordés en basse tension.
- L'automatisation du paramétrage des systèmes de gestion de l'énergie (BACS) avec les paramètres horosaisonniers, les tarifs, la densité carbone et la puissance souscrite. Cette automatisation a été étudiée en filière avec ENEDIS, RTE, GIMELEC, IGNES et Think SmartGrid pour conclure à l'importance de développer rapidement des API standardisées, entre clients et fournisseurs d'électricité en particulier.

---

<sup>1</sup> [GOFLEX : le nouvel indice de flexibilité énergétique des bâtiments | GIMELEC](#)

<sup>2</sup> [Plateforme GOFLEX - La flexibilité énergétique](#)

<sup>3</sup> [Baromètre des flexibilités de consommation d'électricité | RTE](#)

<sup>4</sup> [Optimiser nos consommations d'électricité | GIMELEC](#)

<sup>5</sup> [Contribution des data centers français à la flexibilité du système électrique | GIMELEC](#)

## **Réduire le temps de raccordement des data centers, une nécessité**

Le GIMELEC souhaite insister sur l'importance de réduire les délais de raccordement des projets de data centers. Le niveau record des exportations françaises d'électricité en 2024 s'explique notamment par une consommation nationale atone après plusieurs années de baisse. Ceci confirme malheureusement que l'électrification des usages en vue de leur décarbonation n'avance pas au rythme des ambitions affichées par la France.

Au-delà de l'enjeu de l'IA, de digitalisation et de souveraineté pour la France, la réalité est que le data center est le principal débouché à court et moyen terme pour absorber et amortir les nouvelles productions d'électricité peu ou pas carbonée (et éviter les actifs échoués). Les délais de raccordement étant un critère désormais critique de choix d'implantation des data centers, leur réduction sera très favorable à l'attractivité du territoire France.